



## La place des acteurs associatifs dans les contrats de partenariat : constats, propositions du réseau des Conseils de développement

### Fiche explicative

---

#### Méthodes pour construire ces propositions

- Suivi régulier (a minima annuel) de l'implication des CD dans les contrats de partenariat et les comités uniques de programmation, au sein du réseau
- Travaux spécifiques sur la place des acteurs associatifs lors d'une journée de travail du réseau en novembre 2016
- Recensement des travaux des CD autour de la vie associative dans les territoires, sujet sur lequel différents CD ont travaillé au cours des derniers mois (Conseils de développement des Pays de Morlaix, Pays de Vitré, Pays de St Briec, Pays des Vallons de Vilaine, Pays de Redon, Pays de Pontivy...)
- Recensement des travaux des CD sur les contrats de partenariat

#### Les constats et propositions

Un projet de territoire structurant et lisible, co-élaboré par les acteurs publics et privés, facilite l'implication des acteurs associatifs et leur accès aux financements => la logique de projet de territoire doit primer sur la logique de guichet ; ce n'est pas

toujours le cas. Le changement de culture est long et les Conseils de développement comme les acteurs privés qui siègent dans les CUP le regrettent.

Les projets partagés, portés en partenariat par plusieurs acteurs publics et associatifs, doivent se développer. Ils constituent une réponse sécurisante pour les porteurs de projets associatifs ; ils démontrent également la capacité des acteurs publics et privés à se mobiliser ensemble pour répondre aux besoins du territoire, ce qui ne peut qu'être positif pour les territoires.

*Ex 1 : dans le cadre de réhabilitation d'un centre bourg, partenariat entre la collectivité et des associations afin que les travaux d'aménagement s'accompagnent d'actions sociales, culturelles, sportives portées par des associations.*

*Ex 2 : la construction d'espaces de coworking ou de pépinière pourrait mobiliser des associations (employées ou non) et répondre en même temps à leurs besoins en espaces.*

Ainsi, les projets des collectivités devraient mieux tenir compte des besoins et des enjeux des acteurs associatifs des territoires.



**Les difficultés d'accès aux financements** : dans la 1<sup>ère</sup> phase de programmation (2015-2016), les associations ne bénéficiaient que très peu des financements.

Les raisons exposées par les Conseils de développement sont les suivantes :

- Des priorités et des fiches-actions dans les contrats qui ne tiennent pas assez compte de la vie associative et des enjeux identifiés par le monde associatif => co-construction et co-élaboration à renforcer
- Communication insuffisante autour des financements disponibles auprès des acteurs associatifs = transparence à développer
- Freins administratifs et financiers liés à la complexité administrative des dossiers à monter et à la trésorerie nécessaire pour les projets pour accéder aux financements. Ce sujet est très important, car il peut mettre en péril certaines structures.
  - Le plafonnement des crédits de fonctionnement - Désormais, les crédits de fonctionnement régionaux sont désormais plafonnés à 2,5% de l'enveloppe des territoires, alors même que ces crédits étaient quasiment les seuls dont les associations pouvaient bénéficier. Malheureusement, rares sont les territoires qui ont choisi de réserver ces crédits aux associations.
  - Des crédits européens bloqués - Restent les financements européens mais les dossiers sont encore plus complexes à monter. Par ailleurs, l'instruction et le paiement des crédits Leader sont toujours bloqués, ce qui nuit et renforce encore l'exclusion des acteurs associatifs (dont la trésorerie

est souvent limitée) au dispositif. Sans parler du DLAL Feamp sur lesquels les territoires et les porteurs de projets n'ont aucune visibilité.

- ⇒ Quel accompagnement possible ? quelle avance de trésorerie pour simplifier l'accès aux financements (plutôt que de multiplier les instructions) ?
- ⇒ Quelle articulation avec les financements des acteurs économiques privés ? (mécénat territorial au service du développement associatif)

**La gouvernance dans les CUP** : les acteurs associatifs sont nombreux à siéger dans les CUP : ils représentent au moins la moitié des acteurs privés qui siègent dans les CUP.

**Les CUP apparaissent comme des lieux intéressants car ils contribuent** à la transparence de l'action publique et au dialogue entre les élus et la société civile.

Mais la culture du dialogue et des échanges autour des projets est encore à développer au sein des CUP, car les acteurs associatifs (et plus largement de nombreux acteurs privés) ont parfois du mal à trouver leur place.

Il n'est pas évident de passer d'une instance de présentation / validation des projets à une instance d'amélioration des projets, de mise en réseau de projets complémentaires et au final d'échanges autour de la pertinence des projets, au regard des enjeux du territoire. La culture commune est longue à se mettre en place et doit donc être accompagnée ; pour cela, les co-présidents des CUP ont un rôle très important à jouer.

A ce titre, les Conseils de développement se positionnent globalement,



- En faveur de la poursuite de la présentation des projets par les porteurs de projets
- Pour débattre de tous les projets, a fortiori lorsque ces projets portent sur un enjeu majeur pour le développement du territoire
- Pour une animation des CUP la plus participative possible
- Pour une transparence dans la gouvernance du contrat (répartition des enveloppes, appels à projets éventuels, critères de plafonnement éventuels,...)
- Pour un suivi et un partage, au sein des CUP, des projets à court et moyen termes (suivi des projets une fois qu'ils sont financés et réalisés, retours d'expériences auprès des membres,...)
- Les acteurs du CUP construisent une connaissance fine des projets initiés sur le territoire ; à ce titre, il leur appartient d'accompagner les porteurs de projets pour diffuser et partager les bonnes pratiques.

**Renforcer la place des acteurs associatifs dans les contrats de partenariats et dans les territoires : les actions des Conseils de développement**

*NB : un certain nombre de pistes ci-dessous ont été identifiées en novembre 2016 à replacer dans le contexte, car depuis le plafonnement des crédits conduit à appréhender la situation différemment.*

- **Sécurisation des acteurs associatifs** : Porter, au niveau territorial, la question de la sécurisation du portage de projets par les

petites structures : la pertinence d'un fonds de garantie régional a été rappelé; mais la question du fonds de garantie peut aussi être portée au niveau local, pour faciliter la prise de risque associative, lorsque le projet est porteur de sens au regard du projet de territoire.

- **Contribuer à l'animation du projet stratégique de territoire :**
  - o Des réflexions des Conseils de développement ciblées sur les priorités du projet de territoire pour mobiliser les acteurs locaux et faciliter l'émergence de projets
  - o Evaluation qualitative des dispositifs et des projets pour identifier des pistes d'amélioration potentielles (par exemple, propositions de plusieurs CD de mobiliser des acteurs locaux à travers des appels à projets)
  - o Mobiliser et relayer auprès des acteurs privés les travaux autour de la stratégie du territoire (impliquer et mobiliser largement les acteurs associatifs autour d'éventuels travaux participatifs sur le projet de territoire)
- **Contribuer à communiquer sur le contrat**, pour diffuser l'information auprès de divers acteurs, améliorer la transparence du dispositif. Partenariat avec les pôles ESS par exemple
- **Les CD conduisent des travaux et réflexions collectives sur les acteurs associatifs dans les territoires**, par exemple :
  - o dans les pays de Pontivy, Centre Bretagne, COB : mobilisation des CD pour accompagner la mise en œuvre des pôles de l'ESS (recensement,



- animation et mise en réseau des acteurs)
- dans le pays des Vallons de Vilaine : recensement des acteurs associatifs du territoire et communication auprès d'eux sur le contrat de partenariat notamment (6 réunions de proximité organisées)
  - dans le pays de St Brieuc : réflexion en cours sur les croisements entre le monde associatif et l'entrepreneuriat, sur les partenariats entre acteurs privés et associatifs, au service du projet de territoire
  - dans le pays de Morlaix : étude sur les impacts du monde associatif sur l'emploi et le développement économique local.
  - dans le pays de Vitré : un travail sur les mutualisations et le soutien à la vie associative a été mené entre 2015 et 2016, en lien avec le pôle ESS du territoire. Le projet se poursuit, avec la volonté de développer localement un dispositif d'accompagnement et de mutualisation de moyens au service des acteurs associatifs du territoire.